

France

&gt;&gt; Santé publique

&gt;&gt; L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

## Détection de la fièvre Q : l'Académie vétérinaire milite pour une surveillance des ruminants

L'Académie vétérinaire de France a adopté, le 10 janvier, un avis qu'elle a adressé au ministre de l'Agriculture intitulé « *De la nécessité d'une surveillance des troupeaux de ruminants en vue de la détection de la fièvre Q en France* ».

Dans cet avis, elle recommande :

- **que la fièvre Q et son agent causal fassent l'objet d'une recherche** permettant d'apprécier leur réel impact dans les troupeaux de ruminants en France,
- **que les résultats de cette recherche soient rassemblés dans un bilan** annuel national qui permette de suivre l'évolution de la maladie dans le cadre plus général des politiques sanitaires française et européenne,
- **que les vétérinaires praticiens et les éleveurs, ainsi que les collectivités locales, soient informés** et conscients des risques que cette maladie représente pour la santé publique,
- **que la forme clinique de la fièvre Q soit reconnue** comme une maladie animale à déclaration obligatoire afin de mieux suivre son évolution et de protéger la santé humaine et animale en France.

Dans son argumentaire, l'académie estime, en effet, qu'il existe actuellement une menace avérée de contamination de l'Homme par l'agent de la fièvre Q et que le risque peut être grand de ne pas déceler à temps chez l'animal des cas sporadiques, voire enzootiques, de cette maladie classée « *zoonose importante* » par l'Institut national de veille sanitaire (INVS). « *Les pouvoirs publics doivent en conséquence prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé animale et la santé humaine* », explique-t-elle.

Et de rappeler que depuis plusieurs années, « *dans plusieurs départements français, 5 à 40 % des troupeaux d'ovins, de caprins et/ou de bovins testés ont été reconnus infectés, la*

*proportion d'animaux contaminés pouvant dépasser 60 % dans certains troupeaux* ».

Selon elle, le réseau de surveillance malgré sa qualité n'est pas suffisamment mobilisé ni sollicité en vue du contrôle des troupeaux suspects. L'étiologie des avortements des ruminants doit toujours être déterminée avec précision, même dans le cas des petits élevages familiaux susceptibles d'échapper aux contrôles sanitaires, afin que puissent être prises les mesures sanitaires qui s'imposent. ■

>> **Encore plus d'infos !**

L'intégralité de l'avis est en ligne sur Internet à l'adresse :

<http://academieveterinaire.free.fr/avis.html>

fr/avis.html

*L'étiologie des avortements des ruminants doit toujours être déterminée avec précision, estime l'Académie vétérinaire.*



Martina Berg - Fotolia.com

>> **GROS PLAN**

### Quelques rappels

La fièvre Q :

- **est une maladie transmissible** due à une bactérie pathogène, *Coxiella burnetii*, qui sévit à l'état enzootique en France, dans les troupeaux de bovins et de petits ruminants, chez lesquels elle se caractérise surtout par des avortements et des métrites,
- **est une zoonose** transmissible par la voie respiratoire et éventuellement digestive, l'Homme étant particulièrement sensible lors d'un état d'immunodépression,
- **est due à un agent causal très résistant** à la dessiccation, qui peut survivre plusieurs semaines dans l'environnement régulièrement contaminé par les milliards de germes mis en suspension lors de chaque avortement ou encore se retrouver dans le lait ,
- **n'est actuellement reconnue ni comme une maladie à déclaration obligatoire**, ni comme une maladie légalement contagieuse. **M.J.**